



Paternité anticipé pour un étrangers sans papiers

Par **yland**, le **28/09/2009** à **18:57**

Bonjour,
s'il vous plait j'aimerais savoir c'est à partir de combien de mois un étrangers en situation irreguliere peut se rendre en mairie et faire une reconnaissance anticipé de parternité de sa femme qui est enceinte et si possible il faut quoi comme document? merci de bien vouloir me renseigner

cordialement

Par **anais16**, le **28/09/2009** à **19:56**

Bonjour,

la paternité anticipée peut se faire à tout moment de la grossesse sur simple présentation d'une pièce d'identité de type passeport.